

494. De Rome, où fut dressé un catalogue officiel des livres canoniques et apocryphes, et des Pères approuvés par l'Eglise.

Outre le Concile des Gaules de 429, de nombreux conciles provinciaux furent tenus dans cette partie de l'Eglise, pendant le 5e siècle. Ces conciles avaient pour objet de résoudre des difficultés locales, et donnèrent occasion à d'importants canons disciplinaires. Tels furent en particulier ceux de Riez en 439, le 1er d'Orange en 441 ; en 442, ceux de Vaison, de Bazaas et d'Arles ; d'Angers en 454, de Tours en 461.

Dans ce siècle, plusieurs conciles furent tenus à Rome et à Constantinople sur les questions du temps.

Discipline, culte, genre de vie.

*Saint Augustin*, un des pères de la vie religieuse, écrit aux religieuses d'un monastère dont sa sœur était supérieure, une lettre qui contient un corps de règles monastiques. Cette lettre est ce qu'on appelle la *Règle de saint Augustin*, que de nombreux Instituts ont embrassée depuis.

Au commencement du 5e siècle, Dieu donne à son Eglise de vrais phénomènes de la vie érémitique. *Sainte Marie d'Egypte*, qui expie dix-huit années de désordre par dix-huit années de pénitence : *sainte Pélagie* la pénitente, dont la vie fut également un prodige d'austérité.

Vers le milieu du 5e siècle, on admira *saint Siméon le Stylite*, qui passa 39 ans sur une colonne près d'Antioche, et *saint Dadaïel* le Stylite, qui près de Constantinople, donna le même spectacle.

On rapporte au commencement du 5e siècle l'origine des *Moines Acémètes*, c'est-à-dire *Veillants*, ainsi nommés parce que les moines étaient divisés dans leurs monastères en plusieurs chœurs, qui se succédant les uns aux autres, entretenaient une psalmodie perpétuelle. *Saint Alexandre* leur fondateur mourut vers 430.

A cette époque, la vie monastique s'épanouissait avec tout son éclat dans les Gaules. On y vit s'élever une foule de monastères dont les plus célèbres furent celui de Lérins, fondé en 410 par saint Honorat d'Arles et qui devint une pépinière de saints ; celui de saint Victor de Marseille fondé par Cassien ; celui de l'île Barbe près de Lyon ; ceux du Jura, fondés par les deux frères saint Romain et saint Lupicin, etc.

De nombreux canons disciplinaires furent faits dans les